

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim  
siège en séance ordinaire ce 1<sup>er</sup> février 2021 à 20h, sous la présidence de  
Monsieur Marc Dubeau, maire.**

**Sont présents à cette visioconférence :**

**Sont présents:**

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**

**Sont absents :**

**Secrétaire d'assemblée :** **Mme Nadia Duchesne, directrice générale et  
secrétaire-trésorière**

**PUBLIC :** **0**

**Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par visioconférence: Mme Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.**

**Veillez prendre note que la séance du conseil sera tenue par visioconférence. Les citoyens pourront visionner la séance du conseil à partir du 2 février. Elle sera accessible à partir de notre site web : [www.saintjoachim.qc.ca](http://www.saintjoachim.qc.ca)**

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1.** Adopter l'ordre du jour.
- 3. PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1.** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.
- 4. TRÉSORERIE**
  - 4.1.** Approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2020.
  - 4.2.** Approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2021.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 5.1.** Adoption du règlement n°425-2021 abrogeant le règlement n°419-2020 et n°421-2020 imposant le taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2021.
  - 5.2.** Liste des immeubles pour taxes impayées et mandat à la MRC de La Côte-de-Beaupré.
  - 5.3.** Entériner le dépôt du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III).
  - 5.4.** Autoriser l'achat d'un système de téléphonie.
  - 5.5.** Offre d'emploi – Technicien(ne) en comptabilité et gestion.
  - 5.6.** Approbation du document explicatif sur le budget.
  - 5.7.** Ententes intermunicipales – Ville de Beaupré – Approbation des budgets 2021.
  - 5.8.** Statistique Canada – Recensement de la population de 2021.
  - 5.9.** PLUMobile – Quote part 2021.

- 6. HYGIENE DU MILIEU**
  - 6.1.** Délais de production – Étude de vulnérabilité des sources d'eau potable – LNA.
- 7. TRAVAUX PUBLIC – AUCUN POINT**
- 8. URBANISME**
  - 8.1.** Avis de motion et dépôt du projet de règlement N° 380.2-2021 modifiant le règlement de construction N° 380-2015.
  - 8.2.** Avis de motion et dépôt du projet de règlement N° 375.2-2021 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme N° 375-2015.
  - 8.3.** Avis de motion et dépôt du projet de règlement N° 235.3-2021 modifiant le règlement de zonage N° 235-95.
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1.** Offre d'emploi – Coordonnateur(trice) aux loisirs, culture, communication et vie communautaire.
  - 9.2.** Activités hivernales – Carnaval de Saint-Joachim.
- 10. SANTE ET BIEN-ETRE**
  - 10.1.** Demande d'appui au projet – La participation sociale des aînés : L'affaire de tous!
- 11. SECURITE PUBLIQUE – AUCUN POINT**
- 12. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 12.1.** Appui – Démarches de la MRC visant l'acquisition du tréfonds des terrains au Mont-Sainte- Anne.
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. OUVERTURE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, précise qu'en raison du Covid-19 la séance sera tenue par visioconférence. Ouverture de la séance à 20h00

**2. ORDRE DU JOUR**

**013-20210201**

**2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée**

**3. PROCÈS-VERBAL**

**014-20210201**

**3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

**Considérant que** les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Adoptée

#### 4. TRÉSORERIE

015-20210201

##### 4.1. COMPTES À PAYER AU 31 DECEMBRE 2020

**Considérant que** le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1 février;

**Considérant que** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Il est proposé** par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

016-20210201

##### 4.2. COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2021

**Considérant que** le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1 février;

**Considérant que** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

#### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

017-20210201

##### 5.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT N°425-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°419-2020 ET LE RÈGLEMENT N°421-2020 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES, TAXES SPÉCIALES ET COMPENSATIONS MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

**Considérant que** le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le budget de l'exercice financier 2021 en date du 7 décembre 2020;

**Considérant qu'**il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les Lois par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la Municipalité de Saint-Joachim, toute somme de deniers nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

**Considérant que** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter le règlement n°425-2021 abrogeant le règlement n°419-2020 et le règlement n°421-2020 imposant le taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2021.

Adoptée

018-20210201

## 5.2. LISTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES ET MANDAT À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

**Considérant que** la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

**Considérant qu'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal ;

**Il est proposé** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu que :

- a) Le conseil municipal accepte la liste des immeubles pour taxes impayées pour l'année 2019 telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, celle-ci étant annexée à la présente résolution comme si au long reproduite (data 208-132);
- b) La directrice générale transmet avant le 19 mars 2021, au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles (data 208-132), pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;
- c) Le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière ou l'inspectrice en bâtiment à représenter la Municipalité de Saint-Joachim lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de La Côte-de-Beaupré le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de juin.

**Adoptée**  
(Réf : 208-132)

019-20210201

---

## 5.3. ENTÉRINER LE DÉPÔT DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)

**Considérant que** la municipalité de Saint-Joachim a pris connaissance des modalités d'application du Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

**Considérant que** la municipalité de Saint-Joachim a présenté une demande d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Joachim s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Joachim choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée des travaux;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim entérine le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III).

**Adoptée**

020-20210201

## 5.4. AUTORISER L'ACHAT D'UN SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un système de téléphonie hybride chez NEGOTEL TELECOM au montant de 4 120,00\$ outre les taxes, selon les termes et conditions présentés à la soumission datée du 15 janvier 2021.

**Adoptée**

021-20210201

## 5.5. OFFRE D'EMPLOI – TECHNICIEN(NE) EN COMPTABILITÉ ET GESTION

**Considérant que** Mme Sylvie Tremblay prendra sa retraite dans les prochains mois;

**Considérant que** ce poste nécessitera une période de formation et de transition;

**Considérant qu'il** a lieu de pourvoir rapidement le poste;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du poste et à l'embauche d'une personne pour le poste de technicien (ne) en comptabilité et gestion.

**Adoptée**

022-20210201

#### **5.6. APPROBATION DU DOCUMENT EXPLICATIF SUR LE BUDGET**

**Considérant que** la loi sur la fiscalité municipale prescrit que la municipalité doit déposer et publier un document explicatif du budget montrant les estimations des revenus et des dépenses de la municipalité locale selon les diverses catégories, pour son exercice financier courant et l'exercice précédent, et toute autre information jugée utile par la municipalité;

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu :

- a) D'approuver le document explicatif sur le budget 2021 tel que déposé au conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- b) D'autoriser la distribution porte-à-porte du document et sa publication sur le site internet.

**Adoptée**

023-20210201

#### **5.7. ENTENTES INTERMUNICIPALES - VILLE DE BEAUPRÉ - APPROBATION DES BUDGETS 2021**

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Joachim possède plusieurs ententes intermunicipales avec la Ville de Beauré;

**Considérant que** la Ville de Beauré a procédé à l'élaboration des budgets pour 2021 et que ceux-ci ont été validés par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité lors d'une rencontre annuelle des comités;

**Considérant que** les budgets des ententes intermunicipales ont été transmis et expliqués au conseil via les rencontres de travail pour le budget 2021;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver les prévisions budgétaires ainsi que les quotes-parts 2021 telles que présentées au tableau suivant :

	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>
<b>Ville de Beauré</b>		
Incendie	85 245	85 075
Préventionniste	8 349	8 107
Eaux usées (station d'épuration)	48 928	60 193
PB2	8 333	7 859
Stations de pompage	13 349	13 327
Centre aquatique intermunicipal	0	42 571
Dette usine	8 097	0
Bibliothèque	11 627	15 727
Déneigement	274 786	278 144
Écocentre	19 886	20 446
<b>Total Ville de Beauré:</b>	<b>478 600</b>	<b>531 449</b>

**Adoptée**

(REF :204-100)

024-20210201

### 5.8. STATISTIQUE CANADA – RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021

**Considérant que** la Municipalité désire exprimer son soutien au recensement de 2021;

**Il est proposé** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu que le conseil municipal appuie le **Recensement de 2021** et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

**Adoptée**

025-20210201

### 5.9. PLUMOBILE-QUOTE-PART 2021

**Considérant que** les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l’approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

**Considérant que** Développement Côte-de-Beaupré est l’organisme délégué par la MRC de La Côte-de-Beaupré pour assurer la gestion du transport collectif et adapté des municipalités de L’Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim;

**Considérant que** le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l’Île d’Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l’organisme Développement Côte-de-Beaupré;

**Considérant que** le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

**Considérant que** le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2021 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

**Considérant que** Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l’année 2021, et que ces prévisions ont été adoptées le 12 novembre 2020 par résolution 2020-CA-40 de conseil administratif;

**Considérant que** le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu’il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

**Considérant que** la quote-part de la Municipalité de Saint-Joachim a été établie à 9692\$ représentant 6,83\$ par habitant pour l’année 2021;

**Considérant que** le 6,83\$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

**Considérant que** la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

**Il est proposé** par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Joachim accepte de payer la quote-part pour l’année 2021, soit une somme de 9692\$ à PLUMobile.

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU

026-20210201

### 6.1. DÉLAIS DE PRODUCTION – ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D’EAU POTABLE - LNA

**Considérant que** le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*, édicté le 16 juillet 2014, impose aux municipalités responsables d’un prélèvement d’eau de catégorie 1 l’obligation de transmettre, **au plus tard le 1er avril 2021** ou selon la date indiquée dans la convention financière, les résultats de leur analyse de vulnérabilité;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Joachim fait partie des 367 municipalités au Québec qui sont en partie ou en totalité alimentées par des prélèvements d’eau souterraine;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Joachim reçoit une subvention financière du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du programme d’aide « *Programme pour une protection accrue des sources d’eau potable (PPASEP)* »;

**Considérant que** l’année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de COVID-19 et qu’elle occupe encore pleinement l’actualité;

**Considérant que** les conséquences de cas de force majeure se sont traduites par une surcharge importante de travail pour les professionnels en hydrogéologie de la firme Laforest Nova Aqua inc. « LNA »;

**Considérant que** la firme Laforest Nova Aqua inc. ne sera pas en mesure de produire le rapport d’analyse de vulnérabilité pour la date exigée du 1er avril 2021;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) d’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches auprès du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du programme d’aide (PPASEP) dans le but que l’échéance de remise du rapport d’analyse de vulnérabilité de la municipalité de Saint-Joachim soit reportée après le 1er avril 2021, soit au 31 octobre 2021, date à laquelle la firme Laforest Nova Aqua inc. s’engage à ce que le rapport final et complet soit produit;
- b) de s’assurer que la municipalité soit compensée par la firme Laforest Nova Aqua inc. advenant la perte d’une portion de la subvention octroyée par le ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du programme d’aide (PPASEP);
- c) de s’assurer que les professionnels concernés soient en mesure de respecter leur code de déontologie dans la réalisation de cette étude;
- d) de s’assurer de la qualité des livrables qui seront remis dans le cadre de ce mandat.

Adoptée

## 7. TRAVAUX PUBLICS – AUCUN POINT

## 8. URBANISME

### 8.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 380.2-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N<sup>o</sup> 380-2015

Monsieur Luc Bergeron, conseiller, par la présente :

- ✚ donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 380.2-2021 modifiant le règlement de construction numéro 380-2015;

AVIS DE MOTION  
ET DÉPÔT DU  
PROJET DE  
RÈGLEMENT

- ✚ dépose le projet du règlement intitulé : Règlement numéro 380.2-2021 modifiant le règlement de construction numéro 380-2015.

**Adoptée**

**AVIS DE MOTION  
ET DÉPÔT DU  
PROJET DE  
RÈGLEMENT**

**8.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 375.2-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 375-2015 SUR LE PLAN D'URBANISME**

Monsieur Bruno Guilbault, conseiller, par la présente :

- ✚ donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 375.2-2021 modifiant le règlement n°375-2015 sur le plan d'urbanisme;
- ✚ dépose le projet du règlement intitulé : Règlement n°375.2-2021 modifiant le règlement n°375-2015 sur le plan d'urbanisme.

**Adoptée**

**AVIS DE MOTION  
ET DÉPÔT DU  
PROJET DE  
RÈGLEMENT**

**8.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 235.3-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 235-95**

Monsieur Bruno Guilbault, conseiller, par la présente :

- ✚ donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 235.3-2021 modifiant le règlement de zonage n°235-95;
- ✚ dépose le projet du règlement intitulé : Règlement n°235.3-2021 modifiant le règlement de zonage n°235-95.

**Adoptée**

**9. LOISIRS ET CULTURE**

**027-20210201**

**9.1. OFFRE D'EMPLOI – COORDONNATEUR(TRICE) AUX LOISIRS, CULTURE, COMMUNICATION ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**Considérant que** le poste est vacant depuis octobre dernier;

**Considérant qu'il** a lieu de pourvoir le poste;

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du poste et à l'embauche d'une personne pour le poste de coordonnateur(trice) aux loisirs, culture, communication et vie communautaire.

**Adoptée**

**028-20210201**

**9.2. ACTIVITÉS HIVERNALES – CARNAVAL DE SAINT-JOACHIM**

**Considérant qu'il** est important d'offrir aux citoyens de la municipalité des activités hivernales;

**Considérant qu'il** n'y a plus de coordonnatrice aux loisirs à la municipalité pour organiser les activités hivernales;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser l'octroi du mandat au montant de 1050.00 \$ outre les taxes à Recto Véro Communication afin qu'elle puisse organiser les activités hivernales du Carnaval de Saint-Joachim qui aura lieu les fins de semaine du 19-20-21 et du 26-27-28 février.

**Adoptée**



## 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

029-20210201

### 10.1. DEMANDE D'APPUI AU PROJET – LA PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS : L'AFFAIRE DE TOUS!

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Joachim a adopté sa politique MADA en décembre 2019;

**Considérant que** l'initiative « La participation sociale des aînés : L'affaire de tous! » s'inscrit directement dans la visée de la politique familiale et des aînés;

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Joachim reconnaît l'expertise et le leadership de l'organisme – Association Bénévole Côte-de-Beaupré;

**Considérant** l'urgence d'agir sur l'inclusion sociale des personnes âgées;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Joachim accepte d'envoyer une lettre confirmant son appui au projet – La participation sociale des aînés : l'affaire de tous!

**Adoptée**

## 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE - AUCUN POINT

## 12. AFFAIRES NOUVELLES

030-20210201

### 12.1 APPUI – DÉMARCHES DE LA MRC VISANT L'ACQUISITION DU TRÉFONDS DES TERRAINS AU MONT-SAINTE- ANNE

**Considérant** les responsabilités de la MRC de la Côte-de-Beaupré en matière d'aménagement du territoire et de développement économique;

**Considérant** la nécessité pour le milieu de protéger les acquis et d'accélérer le développement des infrastructures et la diversification des activités au Mont-Sainte-Anne;

**Considérant que** la SEPAQ a manifesté son intérêt de se départir de ses propriétés tréfoncières au Mont Sainte-Anne;

**Considérant** l'importance stratégique de la destination du Mont-Sainte-Anne pour l'ensemble de la communauté et des acteurs du milieu;

**Considérant que** la MRC désire collaborer avec l'ensemble des parties prenantes pour le développement concerté et la mise en valeur de cette destination de calibre international pour le bénéfice de l'ensemble de la population;

**Considérant** l'importance pour la MRC de contribuer à offrir un environnement d'affaires serein et fertile pour l'investissement;

**Il est proposé** par Monsieur Lawrence Cassista et adopté à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Joachim appui les démarches de la MRC visant l'acquisition du tréfonds des terrains au Mont Sainte-Anne appartenant à la SEPAQ lui permettant ainsi d'assumer pleinement son rôle en terme d'aménagement du territoire et de support au développement socio-économique de la région pour tous les citoyens et au profit des générations futures.

**Adoptée**

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### Question 1 : Posée par Madame Anne Vaillancourt Morel

Les séances se tiennent à distance depuis avril dernier à quelques exceptions. Je pense qu'il serait temps que la municipalité cesse de penser que c'est temporaire et pense à offrir cette possibilité aux citoyens afin que les débats puissent reprendre. J'aimerais que ce point soit discuté sérieusement lors de la prochaine réunion du conseil et qu'on cesse de s'appuyer sur le fait que les règles changent continuellement pour refuser cette possibilité aux citoyens. Nous sommes en 2021 et la visioconférence est un des moyens pour rejoindre les citoyens que ce soit en temps de pandémie ou pas. Pourquoi ne pas innover et montrer la voie aux autres municipalités?

#### Réponse du maire :

Le maire précise que la municipalité de Saint-Joachim suit les consignes établies par le gouvernement en raison de la pandémie (Covid-19) et qu'il ne désire pas modifier la méthode d'enregistrement et de transmission des séances. Les citoyens peuvent poser leurs questions avant chaque séance par courriel ou en téléphonant à la municipalité.

031-20210201

### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu de lever l'assemblée du 1<sup>er</sup> février 2021 à 20h18.

**Adoptée**

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Marc Dubeau, maire

Nadia Duchesne, directrice générale  
et secrétaire-trésorière